

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19591**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Intervention sociale, gestion de la protection sociale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université d'Orléans Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université d'Orléans

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'objectif de la formation est de former des personnes capables d'assister les cadres supérieurs de l'administration du social, occupant des postes de maîtrise technique ou d'expertise dans les organismes de protection sociale.

Les professionnels acquièrent une culture de base commune (connaissances des institutions sociales et de leur fonctionnement, des dispositifs, des publics et de leurs problématiques) et peuvent évoluer dans différentes institutions sociales (CPAM, CAF, URSSAF, CRAM, MSA, organismes de retraite complémentaire, Collectivité Territoriales, Pôle Emploi, Mutuelles, associations tutélaires, de services à la personnes, d'insertion....).

Maîtriser l'analyse juridique (droit de la famille, des contrats, de la responsabilité, droit du travail)

Connaître les institutions sociales, leur fonctionnement, les dispositifs, les publics et les grandes problématiques actuelles de la protection sociale.

Pouvoir gérer les droits et les données des assurés, assurer une relation de service avec les assurés et les partenaires, s'adapter aux différents publics de la Protection Sociale, en comprendre l'évolution des problématiques.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Institutions, organismes et associations en charge de la protection sociale.

La transversalité est la clé de voûte du système : les professionnels peuvent évoluer dans différentes institutions sociales au cours de leur carrière Ce qui permet d'assurer une plus grande mobilité de l'emploi.

Les débouchés professionnels varient selon les organismes : gestionnaire de dossiers, technicien-conseil, correspondant accueil, rédacteur, coordonnateur, contrôleur, cadre gestionnaire, chargé de mission, attaché de direction etc.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

K1902 : Collaboration juridique

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Conditions d'admission : Bac + 2 minimum (ou équivalence obtenue par une commission VA 85)

La licence se déroule sur 2 semestres (S 5 et S 6).

Le S 5 comprend les enseignements universitaires et professionnels, le S 6 comprend une mise en situation par le projet tuteuré (150 heures) et le stage (16 semaines).

Chaque UE est composée de modules dont l'évaluation se fait sous forme d'épreuves écrites ou orales (dissertation, cas pratique, contrôle de connaissances, étude de dossier, présentation orale).

- UE 1 Environnement juridique et social (S 5) 7 ECTS Coefficient 3
- UE 2 Mécanismes de l'Intervention Sociale (S 5) 10 ECTS Coefficient 3
- UE 3 Politiques de l'Intervention Sociale (S 5) 9 ECTS Coefficient 2
- UE 4 Formation Générale (S 5) 4 ECTS Coefficient 2
- UE 5 Projet tuteuré (S 6) 10 ECTS Coefficient 1
- UE 6 Stage (S 6) 20 ECTS Coefficient 3

La licence professionnelle est attribuée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des UE, y compris au projet tuteuré et au stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	non
Après un parcours de formation continue	X	oui
En contrat de professionnalisation	X	non
Par candidature individuelle	X	non
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

<http://www.univ-orleans.fr/vie/ove/>

**Autres sources d'information :**

<http://www.univ-orleans.fr/>

**Lieu(x) de certification :**

Université d'Orléans - Château de La Source

Avenue du Parc Floral - BP 6749

45067 Orléans cedex 2

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

IUT de Bourges

**Historique de la certification :**

**Certification précédente :** [Intervention sociale option gestion de la protection sociale](#)